

Sommaire :

1. Circulaire de rentrée.
2. Le système éducatif et ses acteurs
3. Paru au BO
4. Appréciation de la valeur Pro.
5. Contractuels
6. Mutations NCA et Wallis et Futuna
7. Apprentissage : la réalité des chiffres
8. Hausse des inégalités
9. Tract « Salaires »
10. L'ARF réclame encore plus de déconcentration
11. Pouvoir ou pas pouvoir d'achat pour les fonctionnaires
12. Réunion des contractuels : participez !
13. Retraité(e)s : + 2,1 % au 1^{er} avril 2011
14. -Annexe 1 : pétition SEGPA
15. Annexe 2 : Abandon des suppressions de postes (FNEC)

I - CIRCULAIRE DE RENTREE : EXPERIMENTATION, DEREGLEMENTATION, AUTONOMIE, LE MEN PERSISTE ET SIGNE !

Bulletin officiel n°18 du 5 mai 2011 – Encart - Préparation de la rentrée 2011 - Circulaire n° 2011-071 du 2-5-2011

Un des objectifs de l'école : sur la base des enquêtes nationales et internationales qui donnent des performances moyennes pour nos élèves, il s'agit d'améliorer leurs acquis.

Pour ce faire, s'appuyer sur trois « **lignes de force** » : maîtrise des savoirs fondamentaux, personnalisation des parcours, autonomie des établissements. Dans le même temps, promouvoir l'excellence et lutter contre les inégalités.

Quelques morceaux choisis :

L'école du socle commun :

Pour l'apprentissage de la lecture, la « lecture de textes intégraux » pendant les vacances scolaires d'été, avec cérémonie de fin d'année scolaire à la clé. Orthographe-grammaire dans une logique d'apprentissage « méthodique » ; « l'enseignement intégré de science et technologie (EIST), enseignement de trois disciplines (SVT, technologie et physique et chimie) par un seul enseignant dans les établissements ECLAIR, cf. BO du 10 mars 2011.

Informatisation du livret de compétences, permettant un réel « contrôle continu » des élèves. De la même façon, l'utilisation du cahier de texte numérique sera étendue dans le cadre de la « généralisation des espaces numériques de travail (ENT). L'outil numérique sera utilisé pour l'aide personnalisée, l'accès aux ressources d'apprentissage et le lien avec les familles. Une révision du B2i devrait être prête pour la rentrée.

Pour le SNETAA FO, si l'outil informatique peut être une aide –ce qui est le principe d'un outil-, il présente néanmoins des dangers, dans la mesure où il permet le travail et les sollicitations hors temps scolaire. Le généraliser pour le cahier de textes et le livret de compétences, c'est donner aux chefs d'établissements un outil de gestion et de pression supplémentaire dans la gestion des personnels.

Le soutien scolaire en 6^e sera fait par des professeurs des écoles.

Pour le SNETAA FO, il s'agit ici d'une expérimentation de plus, qui va vers l'unification des corps ?

Une large part est consacrée à la réforme du lycée et notamment à la mise en place de la seconde. L'accent est mis sur l'accompagnement personnalisé, le tutorat. Ainsi que sur les stages passerelles et de remise à niveau, où l'on apprend que ces dispositifs doivent se dérouler hors du temps d'enseignement.

Ici aussi, « travailler plus » en contrepartie du paiement d'heures supplémentaires défiscalisées, mais surtout pour le MEN, un « bon plan » pour geler les salaires des fonctionnaires. Le SNETAA FO revendique, une augmentation conséquente du point d'indice, pour TOUS !

LA VOIE PRO

La rentrée 2011 est celle de la nouvelle terminale pro. La circulaire encourage à faire en sorte que les élèves puissent effectivement poursuivre jusqu'au bac.

MAIS la circulaire incite les académies à poursuivre les efforts pour réduire le nombre de places dans le cadre du CPRDFP, tout en sécurisant les parcours par la mise en place de passerelle entre CAP et bac pros.

La mixité des publics est aussi encouragée –élèves, apprentis ou adultes en formation.

Parce que l'école doit contribuer à atteindre les « objectifs gouvernementaux fixés » pour l'alternance.

Le SNETAA FO juge cette disposition scandaleuse ! C'est à marche forcée que les élèves devront aller en apprentissage, car les places seront supprimées dans les LP. C'est un choix d'orientation supprimé pour les élèves. C'est la négation de la mission de l'Ecole en tant que service public et la négation de la voie professionnelle pour former les travailleurs et les citoyens !

Les effectifs d'apprentis peinent à augmenter –ils sont même en recul ce 1^{er} trimestre 2011-,- malgré les effets d'aubaine offerte aux entreprises. Il faut donc mettre les lycées et les personnels à contribution pour faire augmenter les chiffres de l'apprentissage. C'est d'ailleurs ce que réclament les chambres de Commerce qui estiment que les structures de formation et les formateurs leur coûtent trop cher !

L'enseignement de la philosophie est fortement recommandé, avant la classe de terminale, dans le cadre de l'ECJS pour la voie générale et technologique.

La voie professionnelle est ignorée sur le sujet -cf. BO du 3 mars 2011. Or, l'enseignement de cette discipline existe en LP et est un succès –cf. rapport 2007 de l'IGEN et le n° 484 de novembre 2010 des Cahiers pédagogiques.

ECLAIR, ERS et internats d'excellence.

Pour ECLAIR, la liste des établissements concernés comprend ceux qui l'ont expérimenté en 2010. Y seront ajoutés les établissements des réseaux "«ambition réussite » et le dispositif sera étendu aux écoles.

Rappel : 1750 écoles vont être intégrées dans ce dispositif à la rentrée qui comptera par ailleurs 200 établissements du 2nd degré, avec postes à profil pour les enseignants, contrat de 5 ans et « préfets des études ».

Nombreux sont les enseignants qui ont refusé ce système qui leur a été imposé à la rentrée 2010 sans leur avis et le SNETAA FO les a soutenus dans leurs actions. ECLAIR, c'est la fin du statut de fonctionnaire d'état, gage de neutralité et d'égalité de traitement. C'est le discrétionnaire qui s'installe au sein de chaque établissement scolaire par le recrutement des enseignants par le chef d'établissement !

Le collège :

Une nouveauté : à côté de l'option 3 heures de découverte professionnelle –mise en place rentrée 2005-, la circulaire propose une « expérimentation » d'une 3^e « prépa-pro ». La circulaire ne précise pas s'il s'agit d'un cursus qui se va dérouler en lycée professionnel mais il doit se mettre en place à partir de l'actuel module 6 heures de découverte professionnelle, dont certaines structures ont été installées en LP, faisant suite à la fermeture des classes de techno et des 3^e diversifiée.

La voie professionnelle a toujours accueilli les élèves qui lui ont été confiés et a montré son efficacité. Pour le SNETAA FO, il s'agit d'une véritable formation au sein de l'Ecole et le SNETAA FO l'affirme : la voie professionnelle n'est pas une voie de relégation !

Quant au DIMA (dispositif d'initiation aux métiers par alternance), il doit intégrer tous les dispositifs de pré-apprentissage actuels, avec des stages en entreprise de 8 à 18 semaines.

Rappel : le SNETAA s'est toujours opposé fortement à ce dispositif qui externalise l'échec scolaire. Les élèves sont rattachés à un CFA et la découverte d'un métier est « faite » par l'entreprise, ce qui n'est pas son rôle. D'autre part, le CSE s'est prononcé contre le DIMA en juin 2010. Le SNETAA FO le dit : l'école doit accueillir TOUS les élèves.

LES ENSEIGNANTS

Ils sont invités à se former à distance « en ligne » et les étudiants pourront suivre des « parcours alternés ».

La circulaire ne dit rien sur l'évolution de la maîtrise de la formation initiale des enseignants suite aux conclusions du rapport d'étape du Président du comité de suivi Master, ni comment ces parcours en alternance se mettront en place. Parions néanmoins qu'ils seront affectés sur des remplacements, au gré des besoins, pendant l'année scolaire, sans préparation et sans aucune formation au métier d'enseignant, ce que le SNETAA FO dénonce !

L'AUTONOMIE DES ETABLISSEMENTS.

Le sous-titre l'indique, il faut « innover, expérimenter et évaluer (cf. article 34 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole). La « démarche expérimentale » permet ainsi toutes les dérogations au niveau des établissements, dans le cadre du projet d'établissements. Ici le rôle du Conseil pédagogique est donc le lieu qui permet au chef d'établissement de développer « dans la concertation » l'autonomie de l'établissement.

Cela peut s'appeler aussi « petits arrangements entre amis ». Le conseil pédagogique, instance intermédiaire qui permet d'isoler certains enseignants et en promouvoir d'autres, en augmentant le pouvoir arbitraire du chef d'établissement, sans respect d'égalité de traitement. C'est dans tous les cas, la déréglementation progressive des statuts des personnels et la fin de l'école publique et laïque !

Dans la partie «Encourager l'organisation des lycées en réseaux »

La carte scolaire assouplie n'est pas remise en cause. Cependant, la circulaire préconise aussi de faire veiller au maintien de la mixité sociale en organisant une mise en réseaux des établissements !

Les parcours « du CAP au BTS » sont encouragés par la mise en réseaux de lycée qui permettent une offre significative de formations professionnelles, c'est-à-dire les Lycées des métiers.

Le SNETAA FO a toujours combattu la labellisation Lycée des Métiers qui mixe les formations et les publics, et introduit l'apprentissage au sein des Etablissements publics de l'Education nationale. De plus, comment peut-on croire à l'efficacité d'une telle mixité : formation initiale sous statut scolaire, apprentissage et formation continue ? Dans tous les cas, c'est toujours la formation initiale qui est perdante, donc nos élèves.

Le climat des établissements

Les EMS (équipes mobiles de sécurité) doivent être renforcés.

Pour ce qui concerne les sanctions de nouvelles dispositions seront en vigueur à la rentrée, notamment pour ce qui concerne les mesures de responsabilisation qui pourront être exécutées au sein de l'établissement.

Les assises contre le harcèlement à l'école viennent de se tenir. On apprend, entre autres, que la mise en place de médiateurs-élèves devrait être fortement encouragée et que le MEN veut lutter contre le harcèlement par internet.

Décrochage, Absentéisme

La lutte contre l'absentéisme permet aujourd'hui de mettre en cause la responsabilité des parents et de supprimer les prestations familiales.

Le SNETAA FO dénonce cette disposition répressive dont l'efficacité est douteuse et n'a pas été démontrée.

La lutte contre le décrochage scolaire s'appuiera sur un système informatique pour les « suivre » et tenter de les faire « raccrocher ».

La dimension « culturelle du projet d'établissement » sera suivie par les « référents culture » des établissements. Le développement des chorales scolaires est fortement recommandé. Et l'on continuera à encourager le sport. L'expérimentation « cours le matin, sport l'après-midi », qui concerne 7000 élèves, fait l'objet actuellement d'une évaluation. Elle sera étendue -en fonction du bilan.

Le bilan n'est donc pas connu mais comme la circulaire est dite « de rentrée », il s'agit donc d'une mesure dont on ne connaît pas l'efficacité mais qui va être développée à la rentrée 2011 !

Une circulaire, donc, pour faire le point pour la rentrée, sur les expérimentations, l'extension des expérimentations, la déréglementation, et l'annonce d'un lourd tribut payé par la voie professionnelle aux objectifs du MEN, entre développement de l'apprentissage et RGPP.

Avec le SNETAA FO, combattez les attaques contre l'Ecole de la République. Combattez pour ne laisser aucun jeune sur le bord du chemin. Combattez pour la sauvegarde des statuts des PLP.

**Etre SNETAA FO, c'est résister et assurer l'avenir des PLP !
Du 13 au 20 octobre 2011, élections professionnelles,
« CLIQUEZ » SNETAA FO !**

II - LE SYSTEME EDUCATIF ET SES ACTEURS

« Le système éducatif et ses acteurs : de la réglementation à la régulation », c'est le thème du colloque qui s'est tenu mardi 4 mai au Sénat.

Après avoir écouté les acteurs du monde de l'éducation (dont les syndicats : voir l'audition de C Lage sur le site du Snetaa), la « mission d'information sur l'organisation territoriale du système scolaire et sur l'évaluation des expérimentations locales en matière d'éducation » a donc poursuivi ses travaux et relancé le débat sur l'école. Et tant pis s'il s'agit là selon le Président Larcher lui-même, d'un sport national en France : « le système scolaire doit gagner en souplesse et en adaptabilité au nom de l'équité » affirme-t-il...

Le Colloque organisé prévoyait 2 tables rondes :

1^{ère} table ronde : « Les expérimentations en matière scolaire : discours ou levier de réforme ? »

Claude Thélot, dont on n'oublie pas le rapport qui contribua largement à la loi Fillon sur l'avenir de l'école en 2005 (et son article 34 sur l'expérimentation...) répond avec fermeté à cette question : « L'expérimentation n'est pas un levier de réforme c'est un levier de politiques !... Il ne s'agit pas de contourner les réglementations sur les moyens, bien sûr que non, mais de trouver d'autres façons d'éduquer. » Comme de nombreux intervenants, Monsieur Thélot se montre très convaincant sur les bienfaits de l'expérimentation, en insistant sur la nécessité absolue d'évaluer cette manière de fonctionner dans l'Education nationale. La matinée avançant, il apparaît que beaucoup de présents, loin de demander son abandon, s'en accommodent finalement plutôt bien, et ce colloque a donc surtout servi à dresser des constats et à formuler de bons vœux : l'expérimentation doit être proposée par les gens du terrain plutôt que par le ministère ; l'expérimentation doit donner lieu à évaluation et retour des conclusions, ce qui suppose que des objectifs aient été fixés ; l'expérimentation doit être réalisée pendant un temps suffisant avant d'être

évaluée ; l'expérimentation ne doit pas être assimilée à une réforme mais, si l'évaluation est concluante, peut donner lieu à réflexion sur une réforme.

On se laisserait presque persuader qu'on est sur la bonne voie et que tout va bien. Or sur le terrain, l'expérimentation n'est pas aussi innocente qu'on aimerait nous le laisser croire ici...

D'abord parce qu'elle est encore une fois l'occasion de mettre en avant des projets qui semblent bien intentionnés mais qui apportent quoi et à qui au final ? Exemple : à qui fait plaisir l'expérimentation de la philosophie en classes de secondes dans un lycée polyvalent de l'académie de Grenoble ? Si sur ce sujet, Monsieur Thélot exprime bien la nécessité « de ne pas se contenter de belles innovations avec des bons profs dans de bons établissements », il n'en est pas non plus à oser crier que les énergies devraient d'abord être concentrées sur les élèves en difficultés qui restent toujours les derniers !

Autre exemple : la centaine de collèges et lycées, transformés en établissements CLAIR à titre expérimental à la rentrée 2010. L'annonce de cette mesure avait été faite à l'issue des états généraux de la sécurité à l'école en avril 2010, au cours desquels personne justement n'avait exprimé l'idée de tels établissements : expérimentation voulue par le Ministère et lui seul, elle va être élargie après un an seulement, alors qu'aucune évaluation n'a été réalisée, mais elle a donné lieu à de vives réactions des personnels impliqués (avec le soutien du Snetaa-FO rappelons-le, notamment dans l'académie d'Aix-Marseille).

Car l'expérimentation semble bel et bien être l'occasion pour l'administration de contourner le statut des enseignants qui ne leur permet pas tout. Exemple à Saint Nazaire où le proviseur a décidé d'évaluer tous les enseignants sur les 10 compétences que doit valider un stagiaire pour être titularisé ! Aucun texte ne l'y autorise, ne l'y invite encore moins... Ce fonctionnaire s'appuie donc sur l'article 34 de la loi de 2005 pour tenter de légitimer sa démarche, sous couvert du Recteur de l'académie de Nantes...

Attention, le Snetaa dénonce à nouveau l'expérimentation qui peut se révéler un piège.

2^{ème} table ronde écourtée faute de temps : « Fonctionnement du service public : du cloisonnement au partenariat »

Nous avons entendu de nombreux témoignages de partenariats bien menés entre écoles et mairies notamment. Il est vrai que les communes ont souvent à cœur de maintenir leur école jolie, bien équipée, vivante, dynamique.

Le secondaire était bien moins à l'honneur et pour cause : combien d'entre-nous doivent se battre pour faire assumer leur rôle aux collectivités territoriales, et dans la concertation ? Combien d'entre-nous doivent se battre pour obtenir et faire obtenir les équipements adéquats (machines, PC, logiciels...) dans un délai raisonnable ? Le président de l'Association des Régions de France a récemment demandé le transfert complet de la compétence qu'exerce l'Etat sur les lycées professionnels et agricoles vers les régions ! Il réclame également que l'Etat renonce à intervenir dans l'apprentissage et la carte des formations professionnelles ! Cela reviendrait au démantèlement des lycées professionnels et leur transformation rapide en CFA : de là à trouver un arrangement avec l'Association des Chambres de Commerce et d'Industrie qui n'a ni les moyens ni la place pour de nouveaux centres d'apprentissage et qui voudrait justement qu'on lui donne purement et simplement nos structures et équipements... Bref, s'il y a du partenariat dans l'air, ce n'est certainement pas avec, ni dans l'intérêt des PLP et de la formation initiale ! Le Snetaa ne l'acceptera pas.

Après on nous a présenté l'exemple néerlandais. Partenariat, expérimentation, ces questions ne se posent même pas là bas : tout est

depuis toujours contractualisé puis évalué. Et si les résultats ne suivent pas, le couperet tombe : le budget est supprimé, quitte à fermer l'école.

La seule garantie de formations et de diplômes nationaux sans déclinaison locale est que l'Etat et lui seul en conserve la responsabilité. Le Snetaa ne cesse et ne cessera de le répéter ! Là encore, il est urgent de se regrouper et de se battre pour faire obstacle à ceux qui veulent piller la formation initiale, et détruire tous les cadres nationaux et les statuts des différents corps.

Conclusion : le système éducatif et ses acteurs ? de la **DERéglementation** à la **DERégulation** !!!

III - PARU AU BO

BO 18 du 5 mai 2011

Enseignements primaire et secondaire

- Obligation scolaire

Vaincre l'absentéisme

rectificatif du 20-4-2011 (NOR MENE1102847Z)

Le premier alinéa du paragraphe II.3 de la circulaire n° 2011-0018 du 31 janvier 2011 « Vaincre l'absentéisme », parue au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale n° 5 du 3 février 2011, est modifié comme suit :

« II-3 Information du maire

Simultanément à la saisine du président du conseil général, l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, communique au maire la liste des élèves domiciliés dans la commune pour lesquels un avertissement a été adressé aux personnes responsables. »

- Brevet professionnel

« Coiffure » : création et conditions de délivrance - arrêté du 28-3-2011 - J.O. du 13-4-2011 (NOR MENE1108703A)

- Brevet d'études professionnelles

« Assistant perruquier posticheur » : création et conditions de délivrance - arrêté du 28-3-2011 - J.O. du 13-4-2011 (NOR MENE1108695A)

Encart : PREPARATION DE LA RENTREE 2011 :

NOR : MENE1111098C - circulaire n° 2011-071 du 2-5-2011

BO 17 du 28 avril 2011

Personnels

- Chefs de travaux

Fonction - circulaire n° 2011-056 du 4-4-2011 (NOR MENH1106385C)

- Mouvement

Affectation des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna - rentrée 2012 - note de service n° 2011-065 du 18-4-2011 (NOR MENH1108211N)

IV - APPRECIATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE

C'est fait, le décret N°2010-888 du 28 juillet 2010 instaure les conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires d'état. Même imparfaites les notations administrative et pédagogique étaient un pis-aller et il y avait les CAPA pour corriger les excès de zèle des chefs d'établissement et autres inspecteurs.

L'appréciation formulée par le Chef d'Etablissement (CE) fera suite à un entretien individuel (prévu 8 jours à l'avance) portant sur :

- Manière de servir
- Les résultats professionnels

- Les objectifs pour l'année à venir
 - Les acquis de l'expérience professionnelle
 - Les besoins de formation, perspective de carrière et de mobilité
- Le Chef d'Etablissement donnera une appréciation générale en conclusion du compte rendu de l'entretien où vous pourrez porter vos remarques avant de signer.
- Il sera possible de demander une révision de ce document.
- La valeur professionnelle ainsi appréciée sera l'argument pour octroyer une majoration ou une réduction d'ancienneté.
- En clair le CE pourra accélérer ou retarder une promotion d'échelon de 3 mois !!
- Ne doutez pas une seconde que certains CE (manager carriériste) utiliseront ce moyen de pression supplémentaire pour faire taire toute velléité de contestation des collègues (refus d'HSA, d'HSE, de remplacement de courte durée....).
- Ces pratiques sont celles du secteur privé, mais nos gouvernants oublient que l'éducation est encore un service public. L'éducation n'est pas une marchandise, la valeur professionnelle d'un PLP est bien difficilement quantifiable même par des inspecteurs, qui oublient rapidement leur passé de PLP, qui oublient que les temps changent et les élèvent aussi.
- Nous devons contester ce nouveau pouvoir donné aux CE à partir de janvier 2012 qui n'a d'autre but que de domestiquer tous les collègues.

V - CONTRACTUELS : PATIENCE ET MEFIANCE...

Beaucoup de collègues nous contactent suite aux récentes promesses du gouvernement de titulariser généreusement nos collègues contractuels.

À l'heure actuelle, le fameux décret qui doit en préciser les modalités n'est toujours pas paru il n'est donc pas possible de répondre avec certitude et précision.

Par contre ce qui est certain c'est la poursuite de la politique de suppressions de postes de titulaire par tous les moyens !

il est donc certain que ce ne sera pas la vague de titularisation espérée mais plutôt une petite éclaboussure...voire une goutte dans l'océan !

les chiffres le prouvent

Par conséquent, le meilleur conseil pour nos collègues non titulaires reste de s'inscrire et de passer les concours - encore faut-il qu'ils soient ouverts : attention aux dates d'inscription !

Elles ne sont pas encore parues mais seront vraisemblablement similaires à l'an dernier c'est à dire à partir du 1^{er} juin.

Le Snetaa Fo tiendra les collègues informés par le site et les bulletins d'information car « les paroles s'envolent les écrits restent » : au Snetaa Fo nous voulons du concret !

N'hésitez pas à contacter notre responsable national des Contractuel(le)s qui saura s'occuper de votre problème : Paul DEVAUX, Tél. 06 62 07 42 66.

VI - MUTATIONS NOUVELLE-CALEDONIE ET WALLIS ET FUTUNA, RENTREE 2012

Le BO n°17 paru le 28 avril 2011 donne les modalités de dépôt et de traitement des candidatures pour une affectation en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna pour la rentrée de février 2012. Contrairement à ce qui nous avait été annoncé cet automne, le recrutement se fera encore cette année par le ministère de l'Education Nationale (CAPN en octobre 2011), la

Nouvelle Calédonie ayant demandé un report d'un an pour la prise en charge du recrutement des collègues.

Les critères de classement ne changent pas, l'ancienneté dans le poste est toujours privilégiée (10 points par an), ainsi que les échelons 7,8 et 9. De plus, la demande de 1er séjour en COM est bonifiée à 80 points et la mutation simultanée à 100 points.

Attention néanmoins au retour pour les collègues qui voudraient partir : en effet si actuellement la règle de réintégration dans l'académie d'origine est toujours valable, ceci ne sera peut-être plus vrai dans 2 ou 4 ans. Le risque de ne pas revenir dans son académie de départ existe.

Le serveur Siat sera ouvert du jeudi 26 mai au mercredi 15 juin 2011 à 12h.

N'oubliez pas de nous envoyer une copie de votre dossier !

Pour toute information, contacter notre responsable nationale DOM-POM, Muriel WENDLING au 06 89 09 87 77.

VII - APPRENTISSAGE : LA REALITE DES CHIFFRES

Le nombre de contrats signés au premier trimestre diminue et les chiffres du mois de mars accentuent la tendance.

Contrats d'apprentissage	MARS			Premier trimestre		
	2011	2010	Evolution	2011	2010	Evolution
	8879	10078	- 11 %	49607	52338	- 5 %

Les apprentis du secteur public baissent aussi de 11 % sur le 1^{er} trimestre et de 45 % sur le mois de mars.

(Source : Educpros)

VIII - HAUSSE DES INEGALITES : 340 % D'AUGMENTATION POUR LES PLUS RICHES EN 30 ANS

C'est la réalité sur 30 ans d'évolution des salaires.

Le rapport entre les salaires moyens du « haut du panier » et les autres est passé de 1 à 23 en 1980 à 1 à 81 en 2007 !

Par exemple, les 100 salariés les plus payés de la finance gagnaient en 2007, 4,65 millions d'euros... 10 fois plus qu'en 1997. Ainsi, en une année, de tels traders gagnaient donc 284 années de SMIC, presque 7 vies de smicard, à raison de 42 années de travail.

Il y a des injustices graves !

IX -BLOCAGE DES SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE : Pour FO, c'est NON (cf. tract)



BLOCAGE DES SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE POUR FO, C'EST NON

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

48% DE PERTE
DE POUVOIR D'ACHAT
DEPUIS 1982 !

Les prix ont augmenté de 128,8% et la valeur du point d'indice que de 80,38%. Un fonctionnaire gagnant aujourd'hui 1200 euros devrait en gagner 1800 pour avoir le même pouvoir d'achat qu'en 1982 !

10% DE PERTE
DE POUVOIR D'ACHAT
DEPUIS 2000 !

Alors que les prix ont augmenté de 19,47%, le point d'indice n'a augmenté que de 9,05%. Un fonctionnaire gagnant 1800 euros devrait en gagner 1980 euros pour conserver son pouvoir d'achat.

Et les ministres Tron et Baroin osent dire que notre pouvoir d'achat a augmenté ! Ils ne doivent pas faire souvent les courses ou le plein d'essence !

Pour la FNEC FP – FO et sa Confédération, l'augmentation générale des salaires, pensions et minima sociaux est une priorité. Elles s'opposent au pacte européen de croissance et de convergence et au projet de réforme constitutionnelle qui visent à institutionnaliser l'austérité et porter atteinte à la liberté de négociation.

Pour FO, la solution, ce ne sont pas les primes à la tête du client réservées à quelques uns, c'est l'augmentation de la valeur du point d'indice :

- ▶ **parce qu'elle concerne tous les fonctionnaires sans exception,**
- ▶ **parce qu'elle rentre dans le calcul de la retraite,**
- ▶ **parce que c'est la défense du statut.**



C'EST POURQUOI LA FNEC FP – FO EXIGE

- 5% d'augmentation de la valeur du point d'indice pour les années 2011 et 2012,
- 44 points d'indice pour tous (environ 200 euros) au titre de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000,
- Une revalorisation générale des grilles indiciaires.

TITULAIRES : LE STATUT DE FONCTIONNAIRE D'ETAT À DÉFENDRE, NON TITULAIRES : LE STATUT DE FONCTIONNAIRE D'ETAT À GAGNER

X - L'ARF RECLAME ENCORE PLUS DE DECONCENTRATION

L'ARF (Association des Régions de France) demande une nouvelle étape de déconcentration ! C'est grave !

Pour l'ARF, de nouvelles compétences doivent être transférées aux Régions :

- l'ARF nie la spécificité de l'orientation scolaire et demande sa tutelle comme outil d'insertion scolaire ! Etonnant !

- l'ARF réclame aussi « le transfert complet de la compétence qu'exerce l'Etat sur les lycées professionnels et agricoles » et que l'Etat « renonce également à intervenir dans l'apprentissage et la carte des formations professionnelles » !

Cette proposition porterait gravement atteinte au devenir de l'enseignement professionnel public et le SNETAA-FO la combat.

Nous connaissons déjà de graves inégalités territoriales, il est impensable de vouloir laisser croire que plus de déconcentration va favoriser plus de justice tant pour les élèves que pour les personnels !

- L'ARF réclame en plus « un pouvoir normatif et réglementaire » ! Ce n'est pas moins que le pouvoir de modifier, adapter et créer des textes législatifs ou réglementaires.

Où ira-t-elle l'Education Nationale ? Et avec quels moyens ?

Nous reviendrons sur ce sujet important.

XI - POUVOIR OU PAS POUVOIR D'ACHAT POUR LES FONCTIONNAIRES ?

Comment calcule le Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction Publique ?

Si le pouvoir d'achat par personne en France a progressé de moins de 2 % entre 2007 et 2010, comment fait-il pour annoncer que de « 2007 à 2010 l'augmentation du pouvoir d'achat des fonctionnaires a été de 10 % en net ? ».

Il lui suffit d'utiliser un thermomètre favorable pour mesurer la progression du pouvoir d'achat. C'est la RMPP (rémunération moyenne des personnes en place), elle permet de suivre l'augmentation moyenne de la fiche de paye des agents d'une année sur l'autre. Elle augmente automatiquement à cause du vieillissement de sa population et de leurs évolutions de carrière (promotions) ; en effet, cette RMPP ne tient pas compte des départs en retraite mieux payés et de leur remplacement par des jeunes aux rémunérations plus basses en début de carrière ! Il fallait y penser !

Il lui suffit d'ignorer le SMPT (salaire moyen par tête) qui lui inclut ces « entrées et sorties ». Par exemple, le transfert de 50 000 agents (peu qualifiés, à salaire faible) vers les collectivités territoriales a relevé artificiellement le salaire moyen dans la Fonction Publique d'Etat. Et le tour est joué ! La stagnation devient une hausse : magique !

Avec le SNETAA-FO, contestons la régression de nos traitements bloqués pendant trois ans !

**XII -REUNION DES CONTRACTUELS : PARTICIPEZ !
DES REUNIONS PROCHES DE CHEZ VOUS...
CONTACTEZ Paul DEVAUX AU 06 62 07 42 66**

Compte rendu de la Réunion à POITIERS le 8/03/11

Devant une précarisation de plus en plus pressante et les annonces à grand renfort de media une éventuelle titularisation et d'une harmonisation des différents types de contrats C.D.D. et C.D.I., se tenait à POITIERS mardi 8 mars 2011 une réunion de travail consacrée aux contractuels.

Nous soulignons que notre avenir et notre devenir est sans nul doute au cœur de nos préoccupations.

Cette réunion a été présidée par Monsieur Henri LALOUETTE *S3 de l'académie de Poitiers* et co-animée par Jean -pierre ARDON, Pierre Guillaume TEXIER, Jean-Claude PERROT représentant FO. et Paul DEVAUX délégué technique national pour les contractuels.

De nombreux participants avaient fait le déplacement. Des sujets les plus divers ont été abordés durant cette journée.

La réunion débute à 9h00 par l'intervention de Monsieur PERROT qui nous rappelle et souligne l'importance de ce type de colloque en nous traçant les grandes lignes du combat syndical dans les mois à venir, relayé dans ce domaine par Monsieur LALOUETTE. Ce dernier rappelle qu'effectivement, les élections professionnelles d'octobre 2011 seront cruciales pour notre avenir : Ce sujet sera repris et développé en fin de journée.

Suite à la parution des documents de travail concernant la titularisation des contractuels de la fonction publique et les modifications de recrutement en C.D.D. ou en C.D.I., les participants désiraient connaître l'évolution de ce dossier. Sur ce sujet Paul Devaux précise qu'actuellement le SNETAA FO suit de très près l'évolution de ce sujet. Des propositions ont été faites suite aux différentes réunions. De nombreux points restent à éclaircir. Dans ce domaine le SNETAA FO fera tout pour que de nombreux collègues contractuels ne restent pas sur le bord de la route et ne soient pas laissés pour compte. Paul Devaux demande à l'assistance D'accueillir avec prudence les promesses faites par le gouvernement à grand renfort de medias et d'effets de manches.

1) Qu'en est-il des concours réservés et le devenir des autres examens ?

Le concours réservé à été abandonné depuis 4 ans. Ils ne restent aux contractuels, pour accéder à la titularisation, que le concours externe et l'interne (pour l'instant).

2) Comment instaurer le dialogue avec les différents services du rectorat ?

Il est évident que pour joindre et dialoguer avec les différents services d'une académie cela relève du parcours du combattant. Pour ce faire, il suffit de se rapprocher de nos S3 qui ont de par leurs fonctions la possibilité de faciliter nos démarches.

3) Quel est l'avenir des contractuels ?

Leur nombre augmente de jour en jour : 872000 dans les trois fonctions publiques dont près de 17550 dans l'éducation nationale. Mais au vue des suppressions de postes, il est à craindre qu'à chaque rentrée scolaire de nombreux contractuels se retrouvent sans postes. On ne peut pas diminuer les heures postes, fermer des établissements, supprimer purement et simplement des postes sans que nous contractuels ne soyons touchés. Le SNETAA FO a toujours dénoncé ces pratiques inhumaines.

4) Quel est l'avenir des S.E.G.P.A. et de leurs enseignants ?

Après la fermeture des établissements de moins de 300 élèves, le cheval de bataille de nos chers recteurs, mandatés par notre cher ministre sera de supprimer progressivement les S.E.G.P.A. car selon leurs propos les

S.E.G.P.A. seraient trop nombreuses. Nous sommes en droit de nous inquiéter pour l'avenir de nos élèves.

Encore un mensonge de notre gouvernement lorsqu'il clame l'égalité des chances devant l'éducation de nos enfants et promet de ne pas sortir du système éducatif nos élèves sans qualifications. Il est évident que si l'on ferme ces établissements, nos collègues intervenants dans ces derniers seront touchés.

6) Les baisses de la D.G.H. dans les académies ?

Cette année, les heures poste ont été fortement diminuées. Par contre, les H.S.A. sont en nette augmentations : aucune académie n'est épargnée. Encore une trouvaille pour ne pas ouvrir des postes mais au contraire en supprimer et aussi une nouvelle mise en application de l'adage « ils faut diviser pour mieux régner ». Des mouvements de contestations se sont développés dans toutes les académies mais nos supérieurs font la sourde oreille (on préfère faire de l'école business plutôt que de penser aux conditions d'études de nos élèves).

Le S.N.E.T.A.A. FO n'oublie pas qu'un recteur pour fermer ou supprimer des postes s'est vu attribuer une prime de 22 000 € et pour appliquer ces directives, nos chers chefs d'établissement perçoivent une rémunération de 6 500 € sur trois ans (honteux lorsque l'on sait que le salaire moyen d'un contractuel est de 1 290 €).

7) La priorité par rapport aux T.Z.R. ?

Nous rappelons qu'un T.Z.R. est un titulaire et que dans le cadre des affectations ils passent avant nous.

De très nombreux sujets ont été développés durant cette journée qui fut très fructueuse. Il est à souhaiter que ce genre de réunions « contractuelles » puisse se développer.

Le S.N.E.T.A.A. FO informe continuellement tous ses adhérents des évolutions dans certains dossiers et rappelle que cette année est une année cruciale. En effet, en octobre 2011 auront lieu les **élections professionnelles** et que les contractuels seront appelés à **voter**. Il nous faut dès à présent se nous mobiliser, relayer et diffuser l'information pour qu'enfin notre voix soit entendue afin de faire valoir nos droits. Ne restons pas isolés : Rejoignez le S.N.E.T.A.A. FO. Ensemble nous pourrons continuer le combat et nous structurer pour exiger l'amélioration de nos conditions de travail ainsi que de celles de tous nos collègues.

XIII -RETRAITE(E)S : + 2,1 % AU 1^{ER} AVRIL 2011

Nous avons un doute, il reste là !

Avec le SNETAA-FO, pour les retraité(e)s, contestons le sort qui leur est fait. Le compte n'est pas bon !

N'ayons pas la mémoire courte. L'an dernier, au 1^{er} avril, les pensions n'avaient augmenté que de 0,9 % ! Chacun avait compris la paupérisation des pensions face à la réalité des prix qui n'ont cessé d'augmenter. Ainsi ce retard financier conséquent plomberait pour longtemps leur pouvoir d'achat.

Et aujourd'hui ? Le compte n'est toujours pas bon !

Chacun sait compter, il n'y a pas de mystère !

- La mutuelle a augmenté et les remboursements de médicaments aussi.
- Les assurances n'ont jamais autant augmenté... jusqu'à + 10 %
- Le gaz annonce plus 20 %, l'électricité pas loin, le fuel encore plus, l'essence à 2 euros le litre bientôt, le gasoil à plus de 1,5 euros
- Le billet de train et le ticket de métro ne cessent d'augmenter, les impôts locaux ou départementaux ou régionaux aussi ainsi que l'eau. Les produits alimentaires, les frais médicaux, le textile, etc, etc... la liste serait longue encore mais vous le savez.

Donc, + 2,1 % pour les retraité(e)s, c'est la poursuite de la paupérisation : c'est 0,1 % de plus que l'augmentation du SMIC,... peut-être a-t-il été tenu compte des boîtes de médicaments taxées... !!! . TOTAL et ceux du CAC 40 et tant d'autres sont exonérés d'impôts, il n'y a plus de justice sociale !.

Les retraité(e)s, avec le SNETAA-FO, doivent prendre leur part dans l'action syndicale pour que cette force syndicale revendicative se fasse entendre. Prenez toute votre place dans les équipes académiques du SNETAA-FO. Ensemble, « actifs » et « retraités » défendons nos revendications. Ne rien faire serait laisser faire !

XIV -ANNEXE 1 : PETITION SEGPA

XV -ANNEXE 2 : ABANDON DES SUPPRESSIONS DE POSTES (FNEC FP FO)



PETITION

SAUVONS LES SEGPA, LES EREA :

C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Les structures adaptées de l'ASH accueillent dans les SEGPA en collèges et dans les EREA 100 000 jeunes en difficultés.

L'enseignement professionnel y est aujourd'hui menacé alors qu'il contribue à la remotivation des jeunes et leur apporte remédiation.

L'enseignement professionnel est un élément essentiel de leur formation qui leur offre un avenir.

Le SNETAA-FO se mobilise pour le maintien et le développement des SEGPA et des EREA. Pour cela :

- **Ne laissons pas déprofessionnaliser ces formations**
- **Exigeons un enseignement professionnel en groupes allégés qui permettent une véritable prise en charge individualisée**
- **Exigeons l'accès aux compétences du CAP dès la 3^{ème} de SEGPA amorce de cette formation qualifiante et liaison d'une orientation vers les LP**
- **Demandons la création de plus de CAP en EREA**

Académie :

Nom – prénom	Etablissement	Signatures

(à retourner au Snetaa-FO 74 rue de la Fédération 75739 Paris cedex 15)



Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

Annulation des 16 000 suppressions de postes Abandon de toutes les contre-réformes

Toutes les contre-réformes s'attaquent aux postes et aux statuts :

Réforme des STI : 74 000 professeurs obligés de se reconverter ; des disciplines entières disparaissent, les professeurs perdent leur poste.

Réforme des Lycées : des horaires disciplinaires encore réduits, des dédoublement supprimés, des milliers d'enseignants victimes de carte scolaire ou contraints aux compléments de service, mise en œuvre d'une gestion par établissement.

Mastérisation : 18 202 postes supprimés, les nouveaux enseignants envoyés à temps plein dans les classes sans formation ; des postes bloqués au mouvement, des centaines de postes supprimés aux concours.

Collèges : le socle commun, le livret de compétences, l'histoire des arts, c'est la dénaturation des enseignements disciplinaires et la dégradation des conditions de travail de tous les personnels.

CLAIR-ECLAIR : c'est le recrutement sur profil, sur CV, c'est la mise en œuvre du « contrat » par établissement en lieu et place du statut national.

RASED : plus de 3000 postes supprimés par la mise en œuvre des décrets Darcos, aggravation des obligations de service des enseignants du primaire.

EPEP : le projet de regroupement et mutualisation des écoles vise à réduire le nombre de postes d'instituteurs, de directeurs et d'adjoints.

Rythmes scolaires : l'organisation de la journée, de la semaine et de l'année scolaire selon « le territoire » prépare la dislocation du caractère national de l'école et du statut des enseignants ; c'est à terme la réduction des congés scolaires des enseignants.

16 000 postes supprimés au budget 2011 dont :

8 967 dans le premier degré (1500 classes fermées)
4800 dans le second degré
600 administratifs

80 000 postes supprimés depuis 2003

Et le gouvernement bloque les salaires !

**Ce n'est plus possible.
On ne peut plus travailler.
Le ministère est responsable.**

Voilà les conséquences de toutes les contre-réformes gouvernementales dictées par l'Union Européenne au nom de la « réduction des déficits publics » appelée RGPP en France.

Force Ouvrière ne marche pas dans les « diagnostics partagés », points de départ systématiques de la remise en cause des droits et des statuts et des suppressions de postes.

La Confédération FO demande l'arrêt de la RGPP.

Force Ouvrière, organisation indépendante, défend les revendications des personnels.

La défense des postes, des droits et garanties statutaires, c'est la défense de l'école de la République !

**Aucune suppression de poste,
de classe, de section n'est
justifiée
Toutes doivent être annulées
Toutes les contre-réformes**



**Titulaires : le statut de fonctionnaire d'Etat à défendre
Non titulaires : le statut de fonctionnaire d'Etat à gagner**

Force Ouvrière l'indépendance pour défendre les revendications :

portez-vous candidat sur les listes FO !